

**Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire
du 22 mars 2011 à 19h45
à l'Hostellerie des Chevaliers d'Ogoz à Vuisternens-en-Ogoz**

Présents : selon liste des présences
Excusée : Famille Clerc

1. Salutations

Mme Laurence Roussel, présidente, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle annonce la famille qui s'est excusée et présente les membres du comité.

2. PV de l'assemblée générale de 2010

Ce procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté avec remerciements à son auteur.

3. Rapport de la présidente

Mme Laurence Roussel présente les divers points sur lesquels le comité a travaillé durant l'année écoulée :

- La reprise du poste de présidente
- Elle décrit les divers rebondissements de l'année
- Elle remercie l'entier de l'équipe de la crèche pour le travail fourni
- Relate sa confiance pour l'avenir
- L'entrée en vigueur de la 2^{ème} année d'école enfantine avec les changements s'y référant
- Passe ensuite la parole à Muriel Villosz pour son rapport d'activités

4. Rapport d'activités de la crèche

Groupe des Piccolos (0 à 2 ans) et celui des Cachalots et Trott'minots (2 à 6 ans) – Rapport de Muriel Villosz.

5. Rapport de la caissière – Claudine Pochon

Mme Claudine Pochon passe en revue les comptes et apporte quelques précisions.

En 2010, les frais de gardes ont été répartis de la façon suivante : les parents ont contribué pour 71 % et les communes pour 29 %.

La contribution de la Loterie Romande s'élève à CHF 400.- par enfant, soit CHF 12'000.-.

Les comptes d'exploitation avec une * concernent les manifestations extra-crèche (le bénéfice peut être reporté pour être utilisé en 2011 mais ne peut pas servir à combler un éventuel déficit).

La vente de jus de pommes a rapporté un bénéfice de CHF 4'869.50 (765 cartons vendus).

Le poste « Frais divers et petit matériel » concerne l'achat de brosses à dents, assiettes et tasses, bavettes, pampers, protège-couches, médicaments, serviettes essuie-mains, sacs poubelles, etc.

La cotisation annuelle pour la Fédération fribourgeoise des crèches s'élève à CHF 90.- par place d'accueil (CHF 50.- de cotisation de base + CHF 40.- option formation), soit CHF 2'700.- par année.

Les frais bancaires étant très élevés (CHF 654.30), les parents sont invités à s'acquitter des factures par le paiement via CCP, compte bancaire ou internet et d'éviter dans la mesure du possible les paiements au guichet postal.

Le bénéfice des diverses manifestations s'élève à CHF 4'144.15. Ce montant est passé dans le compte « passifs transitoires » car il est prévu pour des activités et des achats qui seront effectués en 2011 (promenade des enfants qui quittent la crèche, pique-nique, fête de Noël, soirée des contes, etc.).

L'exercice 2010 affiche une perte de CHF 48'888.65 qui a été pris intégralement en charge par l'Association des Communes du Gibloux.

6. Rapport des vérificateurs des comptes : Mme Berchtold Clément et M. Nungässer

Les comptes ont été vérifiés le 19 mars 2011. Ceux-ci sont approuvés.

Mme Berchtold Clément félicite et remercie Mme Claudine Pochon pour la bonne tenue de la comptabilité.

7. Election d'un suppléant des vérificateurs des comptes

Mme Berchtold Clément a fini son mandat de 2 ans : M. Nungässer devient donc 1^{er} vérificateur.

Le vérificateur suppléant : M. Ludovic Marolleau, devient le 2^{ème} vérificateur.

Vérificateur suppléant : Mme Laurence Richard.

8. Démission et élection au sein du comité

Mme Béatrice Berset et Mme Muriel Bourgon ont présenté leur démission. Comme le prévoit les statuts, le comité procède à l'élection de deux nouveaux membres, à savoir : Mme Fabienne Baeriswyl de Farvagny et M. Marc Arrighi d'Ecuvillens.

9. Avenir de la crèche

Le déménagement de la crèche est prévu courant 2013 à cause de l'agrandissement du home de Farvagny.

10. Divers

Aucune question de la part de l'assemblée. Mme Laurence Roussel remercie les personnes présentes et clôt l'assemblée à 20h35.

Farvagny, le 16 juillet 2011/Valérie Brülhart